



Paris, le 2 février 2022

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France

N/REF. : 01/02022022

OBJET : Demande d'audience relative à la fusion des grades des personnels du Corps d'Encadrement et d'Application

Monsieur le Président de la République,

Début septembre 2021, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a annoncé vouloir engager la fusion des grilles indiciaires des surveillants et surveillants brigadiers.

A l'issue de cette annonce, des rencontres ont eu lieu entre les organisations syndicales représentatives et la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Ces réunions de travail n'ont pas constitué un réel espace de concertation et encore moins de véritable négociation. Tout au plus, elles ont permis de brefs échanges avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, sans aucune marge de manœuvre pour permettre une évolution favorable à l'ensemble des personnels du projet imposé par la DAP et soutenu par FO Justice.

Lors de la toute première réunion de travail, nous avons sollicité la mise en place d'une négociation avec le cadre qui accompagne celle-ci, conformément aux textes en vigueur. L'administration a refusé de l'engager, excluant ainsi le dialogue social indispensable et ses acteurs.

Vendredi 28 janvier, le ministre de la Justice a annoncé les arbitrages rendus par les services du Premier ministre. Le résultat est sans appel : la fusion qui doit être mise en œuvre est rejetée par 100% des personnels pénitentiaires concernés. Mieux encore, même FO Justice, qui a contribué et soutenu ce projet, est aujourd'hui opposée à sa mise en place.

L'**UFAP UNSa Justice**, la **CGT Pénitentiaire** et le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** sollicitent une audience commune auprès de vos services.

Au-delà de la nécessité de comprendre la méthodologie et les arbitrages rendus, **notre intersyndicale**, qui représente 70% des personnels de surveillance, souhaite vous présenter ses arguments sur la nécessité de retirer ce projet.

Nos **trois organisations syndicales** souhaitent non seulement le retrait de ce projet mais aussi l'ouverture d'une véritable négociation, tel que le prévoit la législation en vigueur afin d'engager une

concertation respectueuse du dialogue social et une négociation performante. Notre objectif est d'aboutir à une réforme statutaire et indiciaire ambitieuse qui correspond aux attentes légitimes des personnels de surveillance du Corps d'Encadrement et d'Application et, par conséquent, à l'attractivité de nos métiers.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, la **CGT Pénitentiaire** et le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s**, les personnels de surveillance du CEA ont droit au même traitement social que les policiers nationaux du même corps dont le projet de fusion des grilles indiciaires s'élabore actuellement en concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures au sein de la République, c'est une question de justice sociale. C'est également une question de respect des femmes et des hommes qui œuvrent quotidiennement au sein des établissements pénitentiaires. C'est enfin une question de reconnaissance des missions régaliennes qu'ils exercent avec le plus grand professionnalisme.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'accepter, monsieur le Président de la République, nos salutations respectueuses.

Pour l'UFAP UNSa Justice,
le Secrétaire général,



Jean-François FORGET

Pour la CGT Pénitentiaire,
le Secrétaire général,



Samuel GAUTHIER

Pour le SPS,
le Secrétaire général,



Jérôme MASSIP